

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Délibération n° D-2016-463

Centre Du Guesclin - Bâtiment A - 2ème étage - Convention
d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public
entre la Ville de Niort et l'association de gestion de l'Ecole de la
2ème chance Vienne et Deux sèvres - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Centre Du Guesclin - Bâtiment A - 2ème étage -
Convention d'occupation à titre précaire et révocable
du domaine public entre la Ville de Niort et
l'association de gestion de l'Ecole de la 2ème chance
Vienne et Deux sèvres - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a souhaité renforcer le volet enseignement, apprentissage, formation et insertion professionnelle en soutenant l'implantation, sur le site du Centre Du Guesclin, d'une école de la 2ème chance. Son ouverture officielle s'est tenue le 19 novembre 2015.

Aussi, par délibération en date du 4 avril 2016, le Conseil municipal a approuvé :

- la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public avec l'association de gestion de l'Ecole de la 2ème chance Vienne et Deux-Sèvres. Cette dernière occupe donc pour ses activités, de manière permanente et exclusive 353,22 m² de locaux situés au deuxième étage du bâtiment A du Centre Du Guesclin ;

- une aide indirecte de 30 730,14 € correspondant à la valeur locative des locaux occupés.

La convention a été signée par les parties le 14 avril 2016.

Aujourd'hui, afin de développer le programme de fabrique du numérique en Poitou-Charentes, désormais labellisé « Grande Ecole du Numérique », l'Ecole de la 2ème chance sollicite des locaux supplémentaires. Ceux-ci doivent pouvoir accueillir un groupe de vingt stagiaires pour une période de neuf mois à compter du 1er novembre 2016.

Il est proposé d'apporter, par avenant n°1 à la convention, une suite favorable à la demande de locaux par l'association et de lui mettre à disposition selon les mêmes conditions financières et occupationnelles, la salle dénommée 214, d'une superficie de 43,78 m² située également au deuxième étage du bâtiment A.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public en date du 14 avril 2016 ;

- accorder à l'association de gestion de l'Ecole de la 2ème chance Vienne et Deux-Sèvres une aide indirecte supplémentaire pour l'année 2016 d'un montant de 634,81 € correspondant à la valeur locative de la salle 214 du bâtiment A du Centre Du Guesclin. Le montant pour l'année 2017, sur la base d'une valeur locative établie à 87 € du m², sera révisée au 1er janvier 2017 en fonction de la variation de la moyenne de l'indice INSEE du coût de la construction ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY